

COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 28 MAI 2014

L'an deux mil quatorze, le vingt huit mai, à 20 heures 30,

Les membres du Conseil Municipal, légalement convoqués, se sont réunis à la Mairie de Marques, en séance publique, sous la présidence de M. DENISE Régis, Maire.

Etaient Présents : Messieurs HERY Patrice, MINEL Gilbert, DUNET Joël,
et TANQUERAY Philippe,
Mesdames NAVEL Marie-France et THUILLIER Mélissa.

Etaient Absents excusés : Messieurs FALAISE Philippe, BRUNET Jean, VALLOT Cédric,
et VANDER SCHUEREN Daniel

Secrétaire de séance : Monsieur DUNET Joël

Le compte rendu de la précédente réunion est lu et approuvé

DELIBERATION BUDGET COMMUNAL 2014 :

Monsieur Le Maire donne lecture au Conseil Municipal de l'e-mail reçu de Mme Maillard Christelle, receveuse municipale précisant qu'il y a une erreur au niveau des écritures de cession de l'actif au budget primitif 2014, les écritures ont été prévues deux fois, d'où un erreur de 10 000 euros.

Après délibération le Conseil Municipal autorise M. Le Maire à prendre la délibération modificative et à effectuer les opérations budgétaires

DELIBERATION ACHAT DEBROUSSAILLEUR + SOUFFLEUR :

Monsieur Le Maire fait part au Conseil Municipal que suite à la dernière réunion, l'achat du débroussailleur et du souffleur ont été réalisé chez les ETS Régnier à Aumale.

Le devis s'élève à 918,75 euros HT soit 1 102,50 euros TTC pour les 2 appareils.
La dépense sera inscrite en investissement au budget communal 2014.

DELIBERATION PROJET EOLIEN ILLOIS :

Monsieur Le Maire fait part au Conseil Municipal des nouveaux éléments concernant le projet éolien d'Illois soit :

- Protection du captage d'eau de Cuignet, avec risque de pollution (peintures, hydrocarbures, percement),
- Risque d'inondation total ou partiel de la commune lors des travaux, nécessitant des élargissements importants des chemins,

- Gène pour le développement économique avec conflit pour la future zone d'activité.

Après concertation, Le Conseil Municipal à l'unanimité se prononce pour l'annulation du permis de bâtir du 12 novembre 2013 de M. Le Préfet et contre l'autorisation d'exploitation délivrée le 06 décembre 2013 par M. Le Préfet à la SARL Parc éolien d'Illois.

En tout état de cause, Le Conseil Municipal à l'unanimité donne un avis défavorable à l'ensemble du projet éolien situé sur la commune d'Illois.

DEVIS FILET :

Monsieur Le Maire donne lecture du devis reçu de chez JS Fournitures SAS pour la fourniture d'un filet pare ballon et des accessoires pour le poser.

Le devis s'élève à 372,34 euros HT soit 446,81 euros TTC.

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité, et demande que le plan de montage soit fourni avec le matériel.

LOCATION LOGEMENT ECOLE :

Monsieur Le Maire fait part au Conseil Municipal que le logement de l'école est libre depuis le 27 mai 2014.

Après délibération, Le Conseil Municipal fixe le loyer mensuel à 400 euros + 100 euros de charges.

Une annonce sera faite dans Le Réveil et dans l'Annonceur. Les dossiers seront examinés à la prochaine réunion de Conseil.

QUESTIONS DIVERSES :

Monsieur Le Maire fait part au Conseil Municipal que le pont pour la salle des fêtes part en galvanisation et qu'il sera fini semaine 24. L'entreprise Darier fera les remblais et l'aménagement du terrain après la pose du pont.

Fait et délibéré, les jours, mois et ans susdits.